

Vu avec le Conservatoire des espaces naturels Lozère le 27 mars 2026, le projet n'impacte pas la zone humide définie par leurs soins.

Mesures opérationnelles pendant et après les travaux.

Proximité de la zone humide ZH-048CENLO0003

Repérage d'une zone tampon entre le projet et la zone humide, avec aucune circulation d'engins dans cette zone. Une prairie fauchée est présente entre le projet et la zone humide.

Projet situé sur une zone plane au nord, puis une pente qui va à l'opposé de la zone humide, sur prairie sèche.

La coupe sera réalisée en période sèche (de préférence automne) et après le 15 août (date définie par la PAC et par la période de nidification de l'avifaune- Natura 2000).

Le chantier de défrichement.

Les engins circuleront dans la zone du projet et sur la piste d'extraction des bois.

La zone de stockage du matériel, et éventuellement son entretien est défini à l'entrée de la zone la plus importante du projet.

Les rémanents seront mis en andains à l'intérieur de la zone du projet. Si leur volume est jugé trop important, ils seront broyés et restitués au sol.

L'exploitation agricole future.

Le travail du sol sera superficiel pour implanter une prairie, sans modification du fonctionnement hydrologique (pas de drains ni de fossés). Les intrants possibles ne seront pas apportés ni sur la zone humide, ni sur la zone tampon.

LAJO
B723

**MESURES
OPERATIONNELLES**

-  zone stockage matériel
-  zone de circulation
-  piste d'extraction des bois
-  parcelle étude
-  zone tampon
-  ZH-048CENLO0003

